Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	**Thermon T-85 Heat Transfer Compound**
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation (UFI)	N600-K0SJ-R00W-02TG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Pour une utilisation dans le traçage électrique et diverses autres applications permettant de faciliter le transfert de la chaleur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Thermon Europe B.V.
Boezemweg 25
2641 KG Pijnacker
Boîte postale: 205
2640 AE
Pijnacker
Pays-Bas

Téléphone: +31 15 3615 370
e-mail: info@thermon.com
Site web: www.thermon.com

e-mail (personne compétente)	SDS@thermon.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence	+01 (800) 820-4328 / +01 (512) 396-5801 / +01 (713) 205-2690 (24h) Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: Lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

Centre antipoison		
Pays	**Nom**	**Téléphone**
France	ORFILA (INRS)	+ 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégo-rie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
3.7	toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361fd
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Informations additionnelles sur les dangers

Code	Informations additionnelles sur les dangers
EUH205	contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement: Attention

- pictogrammes

GHS07, GHS08, GHS09

- mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus (en cas d'ingestion).
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- informations additionnelles sur les dangers

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

- composants dangereux pour l'étiquetage: produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700); Trichloro(N,N-diméthyloctylamine)boron

2.3 Autres dangers

Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse. Le produit non durci est une pâte visqueuse composée de résine époxy, de durcisseur et de charges. Le produit durcit lentement lors d'une exposition à l'air ou plus rapidement lors d'une exposition à la chaleur.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Suivant notre connaissance actuelle du fournisseur, le produit ne contient aucun autre ingrédient classé qui contribue au classement de la substance et qui par conséquent nécessite d'être mentionné dans cette section.

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	No CAS 25068-38-6 No CE 500-033-5 No index 603-074-00-8 No d'enreg. REACH 01-2119456619-26-xxxx	30 – 60	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 2 / H411 EUH205		GHS-HC
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	No CAS 34762-90-8 No CE 252-200-4 No d'enreg. REACH 01-2120087201-65-xxxx	1 – 5	Skin Sens. 1B / H317 Repr. 2 / H361 Aquatic Chronic 1 / H410		

Notes
GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)

Nom de la substance	Identificateur	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	No CAS 25068-38-6 No CE 500-033-5	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	-	-	

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16. Tous les pourcentages indiqués sont des pourcentages en poids, sauf indication contraire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des conseils specialisé, les médecins doivent contacter le Centre Antipoisons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée; Mousse résistant aux alcools; Poudre d'extincteur à sec; Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie ou s'il est chauffé (dans le produit non durci dans son emballage d'origine), une augmentation de la pression à l'intérieur du contenant peut se produire et le contenant peut éclater.

Produits de combustion dangereux

Le produit est non combustible. En cas d'incendie, des vapeurs et fumées peuvent être produites. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Appareil respiratoire autonome (EN 133). Vêtement de protection standard pour les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. A l'état non durci, le matériau est une pâte visqueuse. À l'aide d'outils et d'EPI appropriés, collecter le matériau non durci et le placer dans un contenant fermé. Le composé durcira sur une période de plusieurs semaines, s'il n'est pas dilué, à l'air. Le durcissement est accéléré par l'application de chaleur. À l'état durci, grattez, ciselez ou meulez les zones et récupérez les résidus secs. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

- substances ou mélanges incompatibles

Conserver à l'écart des lessives, métaux lourds et ses sels, réducteurs, composés d'ammonium, acides.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Températures hautes. Rayonnement UV/la lumière naturelle.

Considération des autres conseils

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage
- température de stockage — Température ambiante
- compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	Mention	Source
FR	graphite	7782-42-5	VME		2			r	INRS

Mention

r	fraction alvéolaire
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	8,33 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	12,25 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	8,33 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	12,25 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	0,75 mg/kg	homme, oral	consommateur (ménages privés)	aiguë - effets systémiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	0,75 mg/kg	homme, oral	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	3,571 mg/kg	homme, cutané	consommateur (ménages privés)	aiguë - effets systémiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	3,571 mg/kg	homme, cutané	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	DNEL	3,5 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	DNEL	1 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,006 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,0006 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,996 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,0996 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	11 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,196 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,018 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	PNEC	100 $^{mg}/_{l}$	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	PNEC	0,043 $^{mg}/_{kg}$	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	PNEC	0,004 $^{mg}/_{kg}$	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	PNEC	0,009 $^{mg}/_{kg}$	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation d'extraction générale et locale adéquate.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau

Vêtements de protection (EN 340 & EN ISO 13688).

- protection des mains

Porter des gants appropriés. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- type de matière

PVC: polychlorure de vinyle, PE: polyéthylène, NP: néoprène, Caoutchouc nitrile/butadiène, EVAL: Ethyl vinyl alcohol laminate , Vinyle

- épaisseur de la matière

Utiliser des gants avec un minimum épaisseur de la matière: ≥ 0,38 mm.

- délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

Utiliser des gants avec un minimum délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >480 minutes (perméation: niveau 6).

- mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité au travail.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prendre les précautions appropriées pour éviter une libération incontrôlée dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide (pâte)
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	LIE: LSE: non déterminé
Point d'éclair	251 °C (PMcc ASTM D93)
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	3,24 (25 °C) (OASIS CATALOGIC QSAR)
Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC)	2,65

Pression de vapeur	non déterminé

Densité	non déterminé
Densité relative	1,5 à 20 °C (eau = 1)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas d'incendie ou s'il est chauffé (dans le produit non durci dans son emballage d'origine), une augmentation de la pression à l'intérieur du contenant peut se produire et le contenant peut éclater.

10.2 Stabilité chimique

Le composé est stable lorsqu'il est utilisé dans sa plage de température recommandée.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le composé peut réagir avec d'autres agents de durcissement et générer un dégagement de chaleur considérable.

10.4 Conditions à éviter

Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit. Il n'y a pas d'effet connu sur le matériau en cas d'exposition à la lumière ou aux chocs. L'exposition à l'humidité peut affecter le processus de durcissement. Éloignez-vous des flammes nues.

10.5 Matières incompatibles

Le composé peut réagir avec des agents oxydants forts, des acides de Lewis ou minéraux forts, et des alcalins forts. Polymérise exothermiquement avec les amines, les mercaptans, et les acides de Lewis à température ambiante et au-dessus. La soude caustique (hydroxyde de sodium) peut provoquer une violente réaction de polymérisation à des températures autour de 200 °C (392 °F).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

- toxicité aiguë des composants du mélange

Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	oral	LD50	>2.000 $^{mg}/_{kg}$	rat

Toxicité aiguë des composants du mélange					
Nom de la substance	**No CAS**	**Voie d'exposition**	**Effet**	**Valeur**	**Espèce**
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	cutané	LD50	>2.000 $^{mg}/_{kg}$	rat
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	oral	LD50	>5.000 $^{mg}/_{kg}$	rat

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus (en cas d'ingestion). Susceptible de nuire à la fertilité (en cas d'ingestion).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse. Une fois durci, le composé est non dangereux. Le découpage, le broyage, le concassage ou le forage du composé durci peuvent générer de la poussière contenant de la silice, du graphite, et/ou un colorant inorganique. Cette poussière peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. Toute exposition à des niveaux supérieurs aux valeurs d'exposition admissibles peut causer toux, éternuements, douleurs thoraciques, essoufflement, inflammation des muqueuses et symptômes de la grippe. Des maladies respiratoires préexistantes peuvent être aggravées lorsque la personne concernée est en présence de poussière.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	LC50	2,7 mg/l	poisson	48 h
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	EC50	2,8 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	ErC50	>11 mg/l	algue	72 h
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	NOEC	2,4 mg/l	algue	72 h
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	LC50	>100 mg/l	poisson	96 h
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	EC50	>0,75 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	ErC50	0,13 mg/l	algue	72 h
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	NOEC	0,22 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	LOEC	0,4 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	LC50	4,4 mg/l	poisson	24 h
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	EC50	4,6 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	NOEC	0,3 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	**No CAS**	**Effet**	**Valeur**	**Espèce**	**Durée d'exposition**
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	LOEC	1 $^{mg}/_{l}$	invertébrés aquatiques	21 d
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	croissance (CEbx) 10%	100 $^{mg}/_{l}$	micro-organismes	3 h
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	croissance (CEbx) 10%	>10.000 $^{mg}/_{l}$	micro-organismes	16 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH est élevé (non dilué et/ou non neutralisé), ce qui est extrêmement nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dé-polymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (non distinguable de la silice dissoute naturelle). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui utilisent la silice comme matériau de structure comme les éponges siliceuses et les diatomées. L'ajout d'un excès de silice dissoute au-delà des concentrations limites ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne se bio-concentreront sensiblement le long de la chaîne alimentaire.

Processus de la dégradabilité		
Processus	**Vitesse de dégradation**	**Temps**
biotique/abiotique	5 %	28 d
biotique/abiotique	6 – 12 %	28 d

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	**No CAS**	**Processus**	**Vitesse de dégradation**	**Temps**	**Méthode**	**Source**
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	disparition de l'oxygène	5 %	28 d		ECHA
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	formation de dioxyde de carbone	>10 %	28 d		ECHA
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8	disparition de l'oxygène	42 %	28 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n-octanol/eau (log KOW)	3,24 (25 °C) (OASIS CATALOGIC QSAR)
FBC	3 – 31 (OASIS CATALOGIC QSAR)

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	**No CAS**	**FBC**	**Log KOW**	**DBO5/DCO**
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6		2,918 (25 °C)	
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	34762-90-8		5,77 (25 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon)	2,65 (KOCWIN QSAR)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

L'alcalinité de ce matériau aura un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le composé durci dans une installation de traitement des déchets industriels ou une décharge disposant des permis appropriés. En variante, le composé durci peut être éliminé dans une installation d'incinération de déchets ayant les autorisations appropriées. Empêcher les rejets dans les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 3082
Code-IMDG	UN 3082
OACI-IT	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Code-IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom technique (Composants dangereux)	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), Trichloro(N,N-di-methyloctylamine)boron

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	9
Code-IMDG	9
OACI-IT	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
Code-IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

dangereux pour le milieu aquatique

Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), Trichloro(N,N-di-methyloctylamine)boron

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

Code de classification	M6
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	-
Numéro d'identification du danger	90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires

Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique) (bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700))
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 969
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category)	A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, A197
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom	Nom selon l'inventaire	Restriction	No
Thermon T-85 Heat Transfer Compound	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	R3	3

Légende

R3

1. Ne peuvent être utilisés:
- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,
- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
- s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
- s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.
4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants» et, à compter du 1er décembre 2010, «L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.
6. Au plus tard le 1er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.
7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)

No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
E2	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 2)	200	500	57)

Mention
57) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Énuméré dans	Remarques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Composés organohalogénés et substances susceptibles de former des composés de ce type dans le milieu aquatique		A)	
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	Composés organohalogénés et substances susceptibles de former des composés de ce type dans le milieu aquatique		A)	
Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron	Substances et préparations, ou leurs produits de décomposition, dont le caractère cancérigène ou mutagène ou les propriétés pouvant affecter les fonctions stéroïdogénique, thyroïdienne ou reproductive ou d'autres fonctions endocriniennes dans ou via le milieu aquatique ont été démontrés		A)	

Légende
A) Liste indicative des principaux polluants

Régelement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.1		Identifiant unique de formulation (UFI): N600-K0SJ-R00W-02TG
1.4		Service d'information d'urgence: +01 (800) 820-4328 / +01 (512) 396-5801 / +01 (713) 205-2690 (24h) Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: Lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
2.1	Informations additionnelles sur les dangers: Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse.	
2.2	Composants dangereux pour l'étiquetage: bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	- composants dangereux pour l'étiquetage: produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700); Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron
3.2	Mélanges	Mélanges: Suivant notre connaissance actuelle du fournisseur, le produit ne contient aucun autre ingrédient classé qui contribue au classement de la substance et qui par conséquent nécessite d'être mentionné dans cette section.
3.2		Remarques: Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16. Tous les pourcentages indiqués sont des pourcentages en poids, sauf indication contraire.
4.1	Après contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon.	Après contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
4.1	Après contact oculaire: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.	Après contact oculaire: Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
4.1	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
4.2		En cas d'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.
4.2		En cas de contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
4.2		En cas de contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
4.2		En cas d'ingestion: Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: aucune	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pour des conseils specialisé, les médecins doivent contacter le Centre Antipoisons.
5.1	Moyens d'extinction appropriés: Le produit est non combustible, coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement	Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée; Mousse résistant aux alcools; Poudre d'extincteur à sec; Dioxyde de carbone (CO2)
5.1		Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à pleine puissance.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie ou s'il est chauffé (dans le produit non durci dans son emballage d'origine), une augmentation de la pression à l'intérieur du contenant peut se produire et le contenant peut éclater.
5.2	Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)	Produits de combustion dangereux: Le produit est non combustible. En cas d'incendie, des vapeurs et fumées peuvent être produites. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.
5.3	Conseils aux pompiers: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.	Conseils aux pompiers: Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
5.3		Équipements de protection particuliers des pompiers: Appareil respiratoire autonome (EN 133). Vêtement de protection standard pour les pompiers.
6.1	Pour les non-secouristes: Mettre les personnes à l'abri.	Pour les non-secouristes: Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.
6.1	Pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.	Pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.	Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.
6.3	Conseils concernant le nettoyage d'un déversement: Ramasser mécaniquement. Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).	Conseils concernant le nettoyage d'un déversement: Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).
6.3		Méthodes de confinement: Utilisation des matériaux adsorbants.

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
6.3	Toute autre information concernant les déversements et les dispersions: Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.	Toute autre information concernant les déversements et les dispersions: Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. A l'état non durci, le matériau est une pâte visqueuse. À l'aide d'outils et d'EPI appropriés, collecter le matériau non durci et le placer dans un contenant fermé. Le composé durcira sur une période de plusieurs semaines, s'il n'est pas dilué, à l'air. Le durcissement est accéléré par l'application de chaleur. À l'état durci, grattez, ciselez ou meulez les zones et récupérez les résidus secs. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.
7.2		- risques d'inflammabilité: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
7.2	Substances ou mélanges incompatibles: Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides, des lessives, des sels de métaux lourds et des matières réduites.	- substances ou mélanges incompatibles: Conserver à l'écart des lessives, métaux lourds et ses sels, réducteurs, composés d'ammonium, acides.
7.2		Protéger contre l'exposition externe tel(s) que: Températures hautes. Rayonnement UV/la lumière naturelle.
7.2	Considération des autres conseils	Considération des autres conseils: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
7.2		Température de stockage: Température ambiante
7.2	• Compatibilités en matière de conditionnement: Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).	- compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).
8.2	Contrôles techniques appropriés: Ventilation générale.	Contrôles techniques appropriés: Fournir une ventilation d'extraction générale et locale adéquate.
8.2	Protection de la peau	Protection de la peau: Vêtements de protection (EN 340 & EN ISO 13688).
8.2	• protection des mains: Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.	Protection des mains: protection obligatoire des mains Porter des gants appropriés. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
8.2	• type de matière: protection obligatoire des mains IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle)	Type de matière: PVC: polychlorure de vinyle, PE: polyéthylène, NP: néoprène, Caoutchouc nitrile/butadiène, EVAL: Ethyl vinyl alcohol laminate , Vinyle

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
8.2	• épaisseur de la matière: > 0.6 mm.	Épaisseur de la matière: Utiliser des gants avec un minimum épaisseur de la matière: ≥ 0,38 mm.
8.2	• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >480 minutes (perméation: niveau 6)	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: Utiliser des gants avec un minimum délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >480 minutes (perméation: niveau 6).
8.2	• mesures de protection diverse: Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/ pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.	- mesures de protection diverse: Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/ pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité au travail.
8.2	Protection respiratoire: porter une protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).
8.2	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Prendre les précautions appropriées pour éviter une libération incontrôlée dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.
9.1	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >260 °C	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent (fluide) non inflammable	Inflammabilité: non combustible
9.1	Limites d'explosivité: non déterminé	Limites inférieure et supérieure d'explosion: LIE: LSE: non déterminé
9.1	Point d'éclair: 251 °C (DIN EN ISO 2719)	Point d'éclair: 251 °C (PMcc ASTM D93)
9.1	Taux d'évaporation: non déterminé	
9.1		Température de décomposition: non pertinent
9.1		Viscosité cinématique: non déterminé
9.1	Viscosité: non déterminé	
9.1	Propriétés explosives: aucune	
9.1	Propriétés comburantes: aucune	
9.1	n-octanol/eau (log KOW): cette information n'est pas disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): 3,24 (25 °C) (OASIS CATALOGIC QSAR)
9.1		Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC): 2,65

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
9.1	Pression de vapeur: 0.03 Pa à 77 °C	Pression de vapeur: non déterminé
9.1	Densité relative: 1.44 (eau = 1)	Densité relative: 1,5 à 20 °C (eau = 1)
9.1		Caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)
9.2		Informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
9.2		Autres caractéristiques de sécurité: il n'y a aucune information additionnelle
10.1	Réactivité: Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".	Réactivité: En cas d'incendie ou s'il est chauffé (dans le produit non durci dans son emballage d'origine), une augmentation de la pression à l'intérieur du contenant peut se produire et le contenant peut éclater.
10.2	Stabilité chimique: Voir en bas "Conditions à éviter".	Stabilité chimique: Le composé est stable lorsqu'il est utilisé dans sa plage de température recommandée.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses connues.	Possibilité de réactions dangereuses: Le composé peut réagir avec d'autres agents de durcissement et générer un dégagement de chaleur considérable.
10.4	Conditions à éviter: Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit.	Conditions à éviter: Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit. Il n'y a pas d'effet connu sur le matériau en cas d'exposition à la lumière ou aux chocs. L'exposition à l'humidité peut affecter le processus de durcissement. Éloignez-vous des flammes nues.
10.4	Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées: chocs forts	
10.6	Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.	Produits de décomposition dangereux: Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
11.1		Toxicité pour la reproduction: Susceptible de nuire au fœtus (en cas d'ingestion). Susceptible de nuire à la fertilité (en cas d'ingestion).
11.2		Informations sur les autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.
12.1	Toxicité aquatique (chronique): Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
12.2	Persistance et dégradabilité: Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH élevé (si non dilué et/ou non neutralisé) est intensément nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dépolymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (sous une forme qui n'est pas différente la silice naturelle dissoute). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui emploient la silice comme matériau structurel, par exemple les éponges siliceuses et les diatomées. Un dépassement de la concentration maximale de silice dissoute ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne vont se concentrer de manière sensible le long de la chaîne alimentaire.	Persistance et dégradabilité: Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH est élevé (non dilué et/ou non neutralisé), ce qui est extrêmement nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dé-polymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (non distinguable de la silice dissoute naturelle). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui utilisent la silice comme matériau de structure comme les éponges siliceuses et les diatomées. L'ajout d'un excès de silice dissoute au-delà des concentrations limites ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne se bio-concentreront sensiblement le long de la chaîne alimentaire.
12.3	Potentiel de bioaccumulation: Des données ne sont pas disponibles.	Potentiel de bioaccumulation
12.3		n-octanol/eau (log KOW): 3,24 (25 °C) (OASIS CATALOGIC QSAR)
12.3		FBC: 3 – 31 (OASIS CATALOGIC QSAR)
12.4	Mobilité dans le sol: Des données ne sont pas disponibles.	Mobilité dans le sol
12.4		Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon): 2,65 (KOCWIN QSAR)
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Des données ne sont pas disponibles.	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Méthodes de traitement des déchets: Éliminer le composé durci dans une installation de traitement des déchets industriels ou une décharge disposant des permis appropriés. En variante, le composé durci peut être éliminé dans une installation d'incinération de déchets ayant les autorisations appropriées. Empêcher les rejets dans les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.
13.1	Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.	Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.
13.1	Traitement des déchets des conteneurs/emballages: Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.	Traitement des déchets des conteneurs/emballages: Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.
14.1	Numéro ONU: 3082	Numéro ONU ou numéro d'identification
14.1		ADR/RID/ADN: UN 3082
14.1		Code-IMDG: UN 3082
14.1		OACI-IT: UN 3082

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Désignation officielle de transport de l'ONU
14.2		ADR/RID/ADN: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.2		Code-IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.2		OACI-IT: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
14.2	Composants dangereux: 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	Nom technique (Composants dangereux): produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron
14.3	Classe: 9 (danger pour l'environnement)	
14.3		ADR/RID/ADN: 9
14.3		Code-IMDG: 9
14.3		OACI-IT: 9
14.4	Groupe d'emballage: III (matière faiblement dangereuse)	Groupe d'emballage
14.4		ADR/RID/ADN: III
14.4		Code-IMDG: III
14.4		OACI-IT: III
14.5	Dangers pour l'environnement: dangereux pour le milieu aquatique: 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	Dangers pour l'environnement: dangereux pour le milieu aquatique
14.5		Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique): produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), Trichloro(N,N-dimethyloctylamine)boron
14.7	Numéro ONU: 3082	
14.7	Désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	
14.7	Classe: 9	
14.7	Groupe d'emballage: III	

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
14.7	Code de restriction en tunnels (CRT): E	Code de restriction en tunnels (CRT): -
14.7	Numéro ONU: 3082	
14.7	Désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	
14.7	Classe: 9	
14.7	Groupe d'emballage: III	
14.7	Polluant marin: oui (dangereux pour le milieu aquatique)	Polluant marin: oui (dangereux pour le milieu aquatique) (bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700))
14.7	Numéro ONU: 3082	
14.7	Désignation officielle: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	
14.7	Classe: 9	
14.7	Groupe d'emballage: III	
14.7	Dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197, 274	Dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197
15.1	• Restrictions selon REACH, Annexe XVII: Aucun des composants n'est énuméré.	Restrictions selon REACH, Annexe XVII
15.1	• Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II: Aucun des composants n'est énuméré.	
15.1	• Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau: Aucun des composants n'est énuméré.	Directive-cadre sur l'eau (DCE)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique: Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.	Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.
16	Principales références bibliographiques et sources de données: - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE - Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)	Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
16	Clause de non-responsabilité: Les données sont présentées en toute bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ont pour objet de décrire le composé ainsi que les précautions de sécurité adéquates. Ces informations ne tiennent pas lieu de spécification de produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par les présentes. Les procédures recommandées en matière d'hygiène industrielle et de manipulation sans danger sont supposées être généralement applicables. Les utilisateurs devront toutefois examiner ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.	Clause de non-responsabilité: Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords européens relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code-IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration

Thermon T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 17.03.2016 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Abr.	Description des abréviations utilisées
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LIE	Limite inférieure d'explosivité (LIE)
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)
log KOW	n-Octanol/eau
LSE	Limite supérieure d'explosivité (LSE)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (en cas d'ingestion).
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus (en cas d'ingestion).
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.